

La Ville et Station Classée de Tourisme de Quiberon
Surclassée de 20 000 à 40 000 habitants
recrute

Un(e) référent(e) travaux de voirie/signalisation

Sous l'autorité hiérarchique du ou de la Responsable du Centre Technique Municipal

Vous devrez :

Programmer et réaliser l'ensemble des missions de l'équipe (2 personnes) à savoir :

- Assurer le suivi, programmer et réaliser l'entretien des équipements de voirie ;
- Entretien le mobilier urbain de la commune ;
- Effectuer les tournées d'enrobé sur voies ouvertes à la circulation ;
- Créer et entretenir des ouvrages de voirie maçonnés (jardinières, chicanes...);
- Assurer le suivi, poser et entretenir la signalisation verticale ;
- Mettre en place de la signalisation temporaire ;
- Assurer la pose des plaques de rues et le numérotage des voies publiques ;
- Participer à la mise en place des manifestations estivales et hivernales sur la commune.

Serait un plus :

Les permis poids lourds et super poids lourds et les autorisations de conduite (catégories 1 et 7 ainsi que 9 et 4, et grues auxiliaires) sont appréciés.

Profil recherché :

De formation et/ou justifiant d'une expérience en maçonnerie, produits noirs, conduite d'engins ou signalisation, vous maîtrisez les techniques d'entretien de voirie. Étant amené à travailler de façon permanente sur le domaine public et donc soumis à la circulation, vous connaissez et respectez les consignes de sécurité.

Spécificités du poste :

- Maîtrise de la réglementation en termes de signalisation routière ;
- Maîtrise des enjeux de sécurité routière ;
- Autonomie dans l'organisation du travail ;
- Disponibilité ;
- Polyvalence.

Poste à pourvoir le 1^{er} avril 2018

Rémunération : statutaire, régime indemnitaire, tickets restaurant, CNAS

Contact : M. BOUTOILLE Joffrey – Directeur des Services Techniques (02/97/30/24/03) – j.boutoille@ville-quiberon.fr

Candidature à adresser à : Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
7 rue de Verdun
CS 90801
56178 QUIBERON CEDEX
Ou par courriel à l'adresse suivante : quiberon@ville-quiberon.fr

Joindre obligatoirement :

- votre dernier arrêté de situation administrative ;
- vos trois dernières fiches d'entretien professionnel ;
- vos diplômes.